

## Les femmes en libération conditionnelle récidivent peu, mais 28 % d'entre elles ont fait l'objet d'une révocation en 2002-2003

par Ruth Gagnon

*Criminologue de formation, Ruth Gagnon est directrice générale à la Société Elizabeth Fry du Québec depuis septembre 2002. Elle a occupé le poste de directrice clinique de la Maison Thérèse-Casgrain pendant plus de quinze ans avant d'occuper les fonctions de directrice générale de la SEFQ.*

Selon les statistiques mises à jour par le Service correctionnel du Canada pour l'année 2002-2003, 356 femmes ont séjourné dans un pénitencier canadien et 460 autres femmes purgeaient leur sentence en communauté dans le cadre d'un programme de libération conditionnelle. La proportion des femmes faisant l'objet d'une sentence fédérale en communauté est de 56 %.

Cent trente-deux femmes ont vu leur libération conditionnelle révoquée : 108 femmes pour bris de condition, 18 avec infraction et 6 femmes avec une ou des accusations en suspens. Ces statistiques révèlent que 82 % des femmes ayant fait l'objet d'une révocation n'ont pas commis de nouvelles infractions au cours de leur libération conditionnelle. Trois femmes seulement ont été impliquées dans des incidents graves en collectivité, ce qui ne représente que 2,3 % des femmes ayant fait l'objet d'une révocation.

Cette statistique confirme ce que les intervenantes de la Société Elizabeth Fry du Québec observent dans leur pratique. Elles remarquent que peu de femmes récidivent au cours de la libération conditionnelle. Par contre, 23 % des femmes ayant bénéficié d'un programme de libération conditionnelle ont fait l'objet d'une révocation pour bris de conditions. Nous croyons qu'il serait avantageux de regarder notre pratique en matière de révocation, surtout lorsqu'il n'y a aucun incident

grave ou de nouvelles accusations qui y sont associées.

Ces révocations sont-elles la seule réponse aux bris de conditions commis par ces femmes ? Des mesures de rechange à l'incarcération ne seraient-elles pas plus appropriées pour celles qui présentent des difficultés à respecter leurs conditions ? Sommes-nous trop prudents ? Les coûts associés à une réincarcération sont importants autant pour la communauté qui voit l'argent de ses taxes s'engloutir dans une mesure coûteuse que pour la libérée conditionnelle. Cette dernière doit assumer les pertes inhérentes à un retour en milieu carcéral : appauvrissement sur le plan économique et déficit sur le plan personnel.

L'analyse des coûts sociaux associés à une révocation de la libération conditionnelle nous permettrait peut-être d'être plus créatifs envers les femmes aux prises avec des difficultés à respecter certaines conditions de leur remise en liberté. Ces questions devraient être au centre des préoccupations du Service correctionnel canadien qui, dans son échéancier de travail, prévoit pour l'année 2003-2004 se pencher sur les politiques et les pratiques sous-jacentes au programme de remise en liberté des femmes sous sentence fédérale.

**Source** : Direction de la gestion du rendement; SGD et du système intégré du SCC, mise à jour avril 2003.

## SOMMAIRE

Activités lors de la Semaine des Sociétés Elizabeth Fry	
- Sentence Vie	2
- Porte ouverte sur la communauté	2
La Société Elizabeth Fry du Québec remercie ses bénévoles dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole	3
Hommage à Soeur Marguerite Rivard	3
Mise sur pied d'un projet de surveillance dédié exclusivement aux femmes sous sentence fédérale dans la région de Montréal	4
La justice réparatrice : concept porteur d'espoir	5
- La justice réparatrice à Joliette	5
- Témoignage de Danielle	5
L'enfermement des femmes autochtones au Québec : une étude exploratoire des trajectoires sociopénales	6
Avis de recherche Réseau de bénévoles pour la grande région de Montréal	7
Conseil d'administration Équipe de direction Équipe professionnelle Générique	8

# La Société Elizabeth Fry du Québec a souligné la Semaine des Sociétés Elizabeth Fry en organisant deux activités : *Sentence Vie* et *Porte ouverte sur la communauté*

La Semaine des Sociétés Elizabeth Fry a toujours lieu la première semaine de mai. Afin de souligner l'événement, l'ensemble des Sociétés du Canada est invité à organiser des activités qui ont pour but de sensibiliser l'opinion publique à la situation des femmes en justice pénale.

Cette année, nous avons organisé deux événements : *Sentence Vie*, le film de Marie Cadieux, et une activité communautaire à l'Établissement Joliette : « *Porte ouverte sur la communauté* ».

## *Sentence Vie*

un film de Marie Cadieux

Le 5 mai dernier, dans le cadre de la Semaine des Sociétés Elizabeth Fry, la Société Elizabeth Fry du Québec, en collaboration avec l'Office National du Film, a convié les gens du milieu judiciaire et correctionnel à la projection du film de Marie Cadieux, *Sentence Vie*.

La réponse du milieu a été excellente. Les billets se sont vendus en l'espace de quelques semaines. Le visionnement du film fut suivi d'un panel d'experts où nous avons échangé sur la situation particulière des personnes aux prises avec une longue sentence tout en ayant de graves problèmes de santé mentale.

Le panel était composé de : Liliane Afalo, animatrice du programme OPTION VIE et faisant l'objet d'une sentence vie; Marie Cadieux, cinéaste; Marie-Andrée Cyrenne, directrice de l'Établissement Joliette; Sylvie Frigon, chercheure et professeure de criminologie de l'université d'Ottawa; Andrée Marion, coordonnatrice en santé mentale à l'Établissement Joliette.



Panel, 5 mai 2003.

De plus, Mme Viviane Barbot, féministe de carrière et ancienne présidente de la Fédération des Femmes du Québec, a présidé l'événement et nous a entretenus brièvement sur l'exclusion et la peur de la différence.

Le film de Marie Cadieux porte sur la trajectoire personnelle et pénale d'une sentencée à vie, Diane Charron, emprisonnée depuis maintenant 21 ans. À travers son histoire personnelle et pénale, nous sommes invités à réfléchir au sort réservé aux personnes souffrant de graves problèmes de santé mentale et aux prises avec de longues sentences.

Le retour en communauté représente un défi de taille pour les personnes souffrant de graves problèmes de santé mentale. Nous devons les aider à contrer l'effet pervers de l'institutionnalisation tout en les protégeant contre elles-mêmes et tout en offrant à la communauté des garanties sur son droit légitime à se sentir en sécurité. La complexité de leurs problèmes nous amène parfois à manquer d'audace et, malheureusement, ces femmes séjournent en prison plus longtemps que prévu. Elles sont souvent les grandes oubliées du système carcéral et pénal.

Le film *Sentence Vie* est le travail d'une ci-



Diane Charron et la cinéaste Marie Cadieux, 5 mai 2003.

néaste engagée, particulièrement sensible à la situation des femmes incarcérées. C'est aussi le travail de Diane Charron qui a généreusement contribué en nous racontant son histoire personnelle et carcérale, pour nous aider à mieux la comprendre et pour que nous puissions mettre de côté certains de nos préjugés sur les personnes souffrant de santé mentale. Ce film est un magnifique témoignage sur un long parcours parfois très douloureux mais jamais complaisant, et malgré tout empreint d'espoir pour une vie meilleure.

Les personnes qui désirent voir le film devront patienter. L'Office National du Film souhaite organiser le lancement pour le public à l'automne prochain.

## *Porte ouverte sur la communauté*

En mai dernier, la Société Elizabeth Fry du Québec (SEFQ) a organisé à l'Établissement Joliette une activité communautaire afin de souligner, auprès des femmes de la prison, la semaine des So-

ciétés Elizabeth Fry en invitant des représentants de différents organismes à venir les rencontrer.

L'activité a connu un franc succès. Une quarantaine de détenues se sont déplacées afin d'échanger avec différents partenaires communautaires et institutionnels.

Nous remercions les représentants de CFAD; Expansion-Femmes; Opex; les membres du comité de citoyens; les bénévoles de Joliette; Carole Lemieux, agente de libération conditionnelle en communauté; Pierre-Étienne Côté, psychologue en communauté; Pascale Dorais; Johanne Arseneault; la Maison Thérèse-Casgrain ainsi que les intervenantes de la SEFQ à Joliette. Leur générosité et leur disponibilité ont permis à

plusieurs femmes de se familiariser avec certains services et programmes disponibles à leur sortie.

Nous désirons aussi remercier la direction de l'Établissement Joliette qui nous a offert la possibilité d'organiser cette activité.

Nous souhaitons renouveler l'expérience et en faire un rendez-vous annuel.

## La Société Elizabeth Fry du Québec remercie ses bénévoles dans le cadre de la *Semaine de l'action bénévole*

Dans le cadre de la *Semaine de l'action bénévole* en avril dernier, la Société Elizabeth Fry du Québec organisait, en partenariat avec l'Établissement Joliette, une soirée afin de souligner l'implication de

l'équipe des bénévoles de cet établissement.

Lors de cette soirée, la Société tenait à souligner la grande générosité de ces bénévoles qui donnent temps et présence aux femmes de l'Établissement Joliette et qui ont toujours une oreille attentive aux besoins de celles-ci. Certains membres de l'équipe de bénévoles sont actifs depuis l'ouverture du pénitencier. Chaque bénévole a reçu un certificat mentionnant son implication particulière aux différentes activités heb-

domadaires : pastorale, atelier de méditation, soutien académique, célébrations eucharistiques, cuisine collective, cours de pâtisserie, tricot, rencontres AA, aide à l'impôt, escortes.

De plus, étaient présentes à cette soirée Mmes Marie-Andrée Cyrenne, directrice; Sylvie Patenaude, sous-directrice; Thérèse Lemieux, chef d'équipe; de la Société Elizabeth Fry du Québec : Ruth Gagnon, directrice générale et Sylvie Chaput, coordonnatrice des bénévoles; Jacques Fillion, aumônier ainsi que la présidente et la vice-présidente du comité de détenues, Stivia Clermont et Manon Beaulieu.



## Hommage à Sœur Marguerite Rivard

La Société et la direction du pénitencier tenaient aussi à remercier une pionnière, Sœur Marguerite Rivard. Sa candidature au cours de l'année 2002 a été soumise au prix Taylor destiné à faire connaître l'implication exceptionnelle d'une citoyenne ou d'un citoyen auprès de la clientèle du Service correctionnel du Canada. Elle n'a pas remporté le prix, cependant sa carrière exceptionnelle de bénévole auprès des femmes incarcérées remonte à plus de dix ans et témoigne de la qualité de son implication durant toutes ces années. Lors de cette soirée, les représentantes du comité de détenues lui ont remis deux pensées laminées que lui avaient préparées les détenues de l'établissement.

Voici quelques extraits :

### **Pour toi Marguerite**

*Hors la loi, c'est nous, hors des normes de l'ordinaire, oubliées du respect, de l'amour, de la tendresse, manipulées par un système, rejetées en enfer, Marguerite toi, tu entends notre détresse !*

*Importe pour toi, seulement la souffrance dans nos yeux, dans nos cœurs et dans nos âmes... Importe seulement pour toi l'être humain et de garder en ton cœur tous ces secrets, importe pour nous de te dire merci d'être qui tu es !!!*



De gauche à droite : Sylvie Chaput, coordonnatrice SEFQ, Ruth Gagnon, directrice générale SEFQ, Stivia Clermont, présidente du Comité des détenues, Manon Beaulieu, vice-présidente du Comité des détenues, Georgette Dumontier, bénévole, gagnante des chandeliers, Marie-Andrée Cyrenne, directrice de l'Établissement Joliette, Sœur Marguerite Rivard, bénévole, Mario St-Amand, bénévole, gagnant de la gargouille

# Mise sur pied d'un projet de surveillance dédié exclusivement aux femmes sous sentence fédérale dans la région de Montréal

par Ruth Gagnon

L'hiver dernier, le directeur du district Montréal Métro, M. Denis Méthé, a entériné la création d'une équipe d'agentes de libération conditionnelle dont le mandat est d'assurer exclusivement la surveillance des femmes en libération conditionnelle dans la région de Montréal et la ville de Longueuil. Cette décision permet à cette équipe de développer une expertise sur le plan de la surveillance en termes d'approche, de philosophie et de stratégies d'intervention ainsi que d'acquérir une meilleure connaissance des ressources de la communauté en mesure d'offrir à ces femmes des services d'aide et de support essentiels à leur réinsertion sociale.

## **Une expérience similaire à Toronto**

Une équipe d'agentes de libération conditionnelle réservée exclusivement à la surveillance des femmes existe à Toronto depuis 1997. L'unité comprend cinq agentes responsables de la surveillance de 97 libérées conditionnelles. Selon l'adjointe clinique Susan Cummings, la création de cette unité spécialisée s'est avérée particulièrement efficace pour répondre aux besoins parfois complexes de ces femmes en processus de réinsertion sociale. La formation continue en emploi, une équipe de travail efficace, de bonnes stratégies de communication envers la clientèle sont des éléments clés dans l'approche auprès des femmes en libération conditionnelle, souligne Mme Cummings.

## **L'équipe de Montréal**

L'unité de surveillance de Montréal comprend présentement trois agentes de libération conditionnelle dont une ayant une longue expérience de la surveillance des femmes en communauté, puisqu'elle est l'agente de liaison de la Maison Thérèse-Casgrain depuis 1992. Mme Carole Lemieux a réalisé rapidement dans son travail de surveillance auprès des résidentes de la maison de transition que les femmes en libération conditionnelle souffraient de problèmes psychosociaux à des degrés divers : abus sexuel et physique, carence affective, alcoolisme et toxicomanie, problème de santé mentale, déficience sur le plan de la scolarité, peu

d'expérience de travail significative sont parmi les problèmes les plus fréquemment éprouvés dans sa pratique à titre d'agente de libération conditionnelle de la Maison Thérèse-Casgrain.

Consciente de leurs besoins et de la nécessité de développer une approche correctionnelle novatrice et adaptée à la réalité de ces femmes, elle a convaincu son administration d'actualiser un programme de surveillance qui s'adresse exclusivement à la clientèle féminine en libération conditionnelle pour Montréal et ses environs. En 2001, s'est jointe à Mme Lemieux, Johanne Perreault, une agente de libération conditionnelle expérimentée qui de plus possède une bonne expertise de la gestion de programmes communautaires régis par le Service correctionnel du Canada. L'équipe est maintenant complète avec l'arrivée de Mme Renée Bray en 2002 qui apporte à l'équipe dynamisme et expérience.

## **Objectifs poursuivis par l'équipe de surveillance des femmes**

Ces agentes attestent que le fait de regrouper les femmes en libération conditionnelle dans la même unité de surveillance a plusieurs avantages tant sur le plan de la gestion que sur celui de l'intervention.

Selon Mme Lemieux, cette décision administrative permet aux intervenantes impliquées dans la surveillance des femmes de développer une plus grande expertise de l'évaluation des besoins de la clientèle, d'implanter des stratégies d'intervention appropriées au vécu de ces femmes, de développer des stratégies de rechange à l'incarcération dans un contexte sécurisant et sécuritaire pour la communauté, d'assurer une continuité dans l'intervention puisque la centralisation de la surveillance permet à la même agente de garder sa cliente tout au long de sa libération conditionnelle. Ceci s'avère impossible pour un homme puisqu'en général un libéré conditionnel est suivi par le bureau de libération conditionnelle qui recoupe son secteur de résidence. De sorte qu'un changement d'adresse veut aussi dire un nouvel agent de surveillance.

De plus, il est plus facile pour l'équipe d'échanger et de partager son expertise, de se donner du support et de favoriser l'entraide en étant regroupée dans le même bureau. Cette forme de spécialisation permet de développer une plus grande cohésion dans la façon d'aborder la surveillance. Tout en gardant leur personnalité propre, les agentes sont dans un cadre administratif plus favorable pour partager leurs forces et pallier leurs lacunes réciproques. Bref, cela diminue les effets négatifs de l'isolement et de l'essoufflement professionnels.

## **Réaction de la communauté**

La Société Elizabeth Fry du Québec accueille favorablement cette initiative prise par le Service correctionnel du Canada district Montréal Métro en son représentant M. Denis Méthé, et nous désirons profiter de l'occasion pour souligner le travail de pionnière de Mme Carole Lemieux qui, par son souci d'offrir à ses clientes un programme de surveillance qui répond à leurs besoins, a obtenu l'appui de sa direction. Selon notre point de vue, cette décision administrative a déjà des impacts positifs sur la surveillance des femmes en libération conditionnelle en termes de continuité dans l'intervention de même qu'à titre de stratégies novatrices d'intervention. L'équipe des femmes étant en étroite relation avec notre ressource a, entre autres, l'opportunité d'utiliser la maison de transition comme mesure de rechange à l'incarcération lorsque la crise peut être circonscrite dans un milieu encadrant mais non sécuritaire tel qu'un pénitencier.

Par ailleurs, en étant en relation presque quotidienne avec ces agentes, nous sommes en mesure de partager notre expertise des ressources de la communauté et d'en faire bénéficier par le fait même leurs clientes en libération conditionnelle.

De plus, cette structure permet de faire l'arrimage entre l'Établissement Joliette et la communauté ainsi que de développer des stratégies de partenariat avec l'ensemble des intervenants qui travaillent auprès des femmes sous sentence fédérale.

L'équipe de surveillance des femmes de Montréal est un programme correctionnel efficace car bien adapté à la réalité des

femmes en libération conditionnelle. Une pratique qui mérite d'être connue et soulignée.

**Source :** Projet « Équipe de surveillance des femmes, district Montréal-Nord », présenté par Carole Lemieux.

## La justice réparatrice : concept porteur d'espoir

La justice réparatrice n'est pas une approche nouvelle en justice pénale. Cependant, au Québec, ce mouvement est assez récent. Chez nous les premières expériences de justice réparatrice remontent au milieu des années 1990. Ce concept est un peu mieux connu au Québec grâce au Conseil des églises pour la justice et la criminologie, un organisme communautaire en justice pénale qui fait figure de « leader » dans la promotion de cette approche.

La justice réparatrice est une façon différente de concevoir la justice. Elle a comme objectif de faciliter la réparation des torts causés par la commission d'une infraction. Les valeurs sous-jacentes à cette approche sont la réconciliation, la médiation et la réparation. Elle offre une solution aux personnes qui recherchent une solution de rechange à la justice traditionnelle. Et elle suscite beaucoup d'espoir pour ceux et celles qui croient en une justice plus humaine et durable.

Le comité sur la justice réparatrice de l'Établissement Joliette en est à ses premières expériences. Les textes qui suivent témoignent brièvement de la démarche du comité depuis sa mise sur pied par Jacques Fillion, responsable de la pastorale, ainsi qu'un récit d'une femme incarcérée, condamnée à vie, qui décrit sa démarche de réconciliation avec les membres de sa famille immédiate.

### La Justice réparatrice à Joliette

par Jacques Fillion, aumônier

*Jacques Fillion est aumônier à l'Établissement Joliette depuis maintenant quatre ans. Il est responsable de la pastorale et voit au cheminement spirituel de l'ensemble de la population de l'établissement.*

Le comité a été mis sur pied l'an passé : des bénévoles, un représentant de la pastorale, une représentante de la Société Elizabeth Fry du Québec, un membre de l'organisme REPARIS et deux agents de pastorale.

C'est vraiment à pas de tortue que nous marchons ensemble. Nous en sommes encore à la période d'information et de formation. L'équipe est riche de convictions et d'expériences mais elle a ses limites de disponibilité.

Parmi les expériences importantes de cette année : trois jours de formation en médiation pour quatre des membres. Une réflexion préparée par un bénévole sur notre façon de réagir devant un délit est parue dans le journal local.

Une résidante a raconté son cheminement de réparation avec ses enfants. Cette démarche a été mise sur papier, elle a été partagée à la Cathédrale de Joliette et elle devrait paraître dans les journaux bientôt.

Une rencontre devrait se faire bientôt entre une femme incarcérée et sa victime.

Il y a beaucoup de chemin à faire pour la conscientisation et les ouvriers sont peu nombreux.

*Patience et longueur de temps valent mieux que...*

**Source :** Bulletin *Porte ouverte*, vol. 12, n° 1, automne 2000.

### Témoignage de Danielle

En 1997, j'ai été reconnue coupable de meurtre au premier degré. Je purge une sentence vie de vingt-cinq ans. Je suis incarcérée depuis six ans.

J'ai deux filles âgées de 39 et 41 ans. Elles ont 18 mois d'intervalle. L'une me visite, avec ses deux enfants, aux deux ou trois semaines environ, par l'intermédiaire du programme mère-enfant à la garderie de l'Établissement, le vendredi. Mon autre fille demeure plus loin et profite des visites familiales privées, c'est-à-dire d'un séjour de 48 heures dans une petite maison isolée du

reste de la population. Elle vient avec ses trois enfants aux trois mois environ.

Ces deux types de visites sont des moments vraiment privilégiés.

La relation qui existait avant le délit était très serrée. J'étais très présente dans leur vie. Mon agissement a écorché cette relation, il l'a même brisée à un moment donné, mais avec le temps elle s'est resoudée et je retrouve sa qualité antérieure et même encore plus.

Nos retrouvailles n'ont rien eu de spectaculaire, elles se sont déroulées sur une longue période de réflexion, de pardon, et de beaucoup d'amour. Le temps a guéri les blessures, les a cicatrisées.

J'ai vécu ces bouleversements à la fois dans le calme et dans l'angoisse. J'ai dû faire preuve en même temps de respect de leur décision, de compréhension et surtout leur avouer que, quelle que soit leur décision, ça ne changera pas mon amour envers elles. Mes sentiments ne changeront jamais, je les aime trop pour les juger.

Durant ces six années d’incarcération, je me suis ressourcée, j’ai grandi; aujourd’hui, je me sens passablement sereine, et je poursuis ma quête de perfectionnement.

Immédiatement après ma condamnation, les premières réactions qui ont surgi en moi furent la honte, la peur du jugement des autres, les qu’en-dira-t-on! Et pourtant, j’étais la seule à pouvoir juger de ce qui s’était réellement passé. J’étais la seule personne qui pouvait vraiment expliquer mon geste. J’étais la seule à connaître l’explication, le raisonnement qui m’avait amenée à agir de la sorte.

Une chose qui a toujours survécu a été l’amour que j’ai envers mes filles et mes petits-enfants. Depuis mon incarcération, voilà déjà six ans complets de purgés.

J’ai vécu des moments très difficiles avec mes filles. Face à moi, elles ont passé à travers plusieurs étapes aussi très difficiles. Elles se sont demandé quel genre de

monstre j’étais. Comment avais-je pu en arriver là ?

Même si elles savaient ce que je vivais au moment du délit, il y a eu une période d’éloignement de leur part, un éloignement qui m’a terriblement fait souffrir. Heureusement, je réussissais, avec mon raisonnement, à me dire : « C’est leur droit, ça les regarde. Je ne puis qu’attendre et espérer qu’elles reviennent. »

Ce temps qui souvent arrange les choses, ce devait être bon pour moi aussi. Je leur écrivais, leur exprimant mon amour pour elles, mais aussi le respect que j’avais envers elles et l’acceptation de leur décision. Mes filles ont toujours été ma vie. J’ai tout fait et tout donné pour elles. Je me suis toujours considérée comme une très bonne mère et elles me le confirment aujourd’hui. J’ai le sentiment de les punir en les privant de ma présence à l’extérieur. Elles me voudraient tellement présente dans leur vie comme je l’étais avant mon incarcération. J’étais une

mère présente, disponible. Maintenant, je suis une confidente, une conseillère, une oreille attentive et une source d’amour.

À maintes reprises, j’ai demandé pardon à mes filles, je m’excusais auprès d’elles, je leur disais à quel point j’étais désolée de leur faire du mal, de les voir souffrir à cause de moi. Je suis la seule à savoir combien le bonheur de mes filles est primordial, c’est la seule chose que je demande à la vie pour elles.

Je n’ai eu aucun contact avec la famille de mon défunt mari, mais je serai toujours ouverte à les rencontrer et à leur demander pardon.

Plusieurs autres années sont à venir, mais mon but final est de me garder alerte et en santé physique et psychologique afin de jouir des années qu’il me restera à vivre à l’extérieur avec mes enfants et mes petits-enfants et de remercier Dieu de ce cadeau exceptionnel.

## L’enfermement des femmes autochtones au Québec : une étude exploratoire des trajectoires sociopénales

par Renée Brassard, candidate au doctorat

*Renée Brassard est candidate au doctorat de l’école de Criminologie de l’Université de Montréal. Son champ d’intérêt et d’étude porte sur les trajectoires pénales, particulièrement celles des autochtones. Elle est récipiendaire d’une bourse d’excellence du Conseil québécois de la recherche sociale et elle a remporté le prix du meilleur mémoire de maîtrise de l’École de Criminologie en 1999 intitulé Victimization criminelle des personnes itinérantes. De plus, elle est membre du programme de recherche sur le racisme et la discrimination au Centre d’études ethniques de l’Université de Montréal.*

Cet article dresse à grands traits les contours d’une étude doctorale en cours portant sur les trajectoires sociopénales de femmes autochtones au Québec et dont les résultats seront publiés au cours de l’année 2004. Il s’agit d’une des très rares études à s’être intéressée à cette question au Canada, comme au Québec, et nous profitons de ces lignes qui nous sont allouées pour présenter quelques éléments de la problématique de recherche, les objectifs de recherche ainsi que la procédure méthodologique utilisée dans le cadre de cette étude.

Les études canadiennes ayant porté sur l’urbanisation des femmes autochtones montrent que cette population est particulièrement marginalisée en milieu urbain (Zambrowski, 1986; Gill, 1995; Commission royale d’enquête sur les peuples autoch-

tones, 1996; La Prairie, 1997). En effet, le profil sociodémographique des femmes autochtones en milieu urbain met en évidence le fait que ces dernières vivent le plus souvent dans des conditions de vie extrêmement précaires. La précarité des conditions de vie se traduit le plus souvent par des problèmes d’alcool et/ou de drogues, une situation socioéconomique fragile, de la survictimisation, de nombreux démêlés avec le système de justice pénale ou encore par l’itinérance. À première vue, l’urbanisation des femmes autochtones ne semble pas améliorer leurs conditions générales de vie et semble au contraire contribuer à maintenir leur marginalisation.

Les fréquents démêlés que les femmes autochtones ont avec le système de justice indiquent que celles-ci sont particulièrement vulnérables. Leur surreprésentation au sein

du système de justice canadien, constatée depuis longtemps, n’a pas diminué et a même augmenté (Laing, 1967; Schmeiser, 1974; Bonta, 1989; La Prairie, 1990; La Prairie, 1996). Bien que cette situation soit plus dramatique dans les provinces de l’Ouest que dans celles de l’Est, le Québec n’échappe pas à cette réalité (McCaskill, 1981; La Prairie, 1996). En 1999, 2 % de la population carcérale de la province était d’origine autochtone, alors que les Autochtones représentent 1,2 % de la population générale au Québec (Services correctionnels, 2000). Dans le secteur de la criminologie, de nombreuses études ont porté sur la surreprésentation des Autochtones au sein des institutions sociopénales, et notamment celles des femmes. Cette thématique a cependant surtout été abordée sous l’angle de l’analyse des besoins des femmes tels que le constatent Jaccoud (1992) et la Com-

mission royale d'enquête sur les peuples autochtones (1996). À notre connaissance, très peu d'études empiriques ont tenté de comprendre le rôle des institutions pénales dans la vie des femmes autochtones. C'est dans ce cadre que notre étude trouve toute son originalité.

Notre objectif consiste à explorer la place et le rôle des institutions de contrôle sociopénal dans la trajectoire de vie de femmes autochtones résidant plus ou moins temporairement à Montréal et qui ont ou ont eu des démêlés avec le système de justice pénale. Plus particulièrement, il s'agit : 1) de décrire et de comprendre leur rencontre avec les institutions de contrôle sociopénal; 2) de comprendre le rôle et la place joués par ces institutions dans leurs trajectoires de vie. Pour atteindre ces deux objectifs, nous recueillons de l'information à la fois factuelle et subjective. Par exemple, nous tentons de savoir à quel moment et dans quelles circonstances s'est produite leur rencontre avec le système de justice; quelle en a été la durée; quels étaient les acteurs et les institutions impliqués; comment les femmes ont vécu cette rencontre, comment conçoivent-elles le système de justice, quel sens donnent-elles à leur expérience pénale. En ce qui concerne le deuxième objectif, nous essayons de reconstruire la trajectoire de vie, celle qui précède mais aussi celle qui succède au passage dans le système pénal, notamment par rapport à la famille, à l'éducation, à la santé, au travail, aux conditions économiques, aux ressources communautaires autochtones, etc. Cet objectif est analysé en lien avec le premier objectif ce qui, par conséquent, nous permet de comprendre, notamment, à quel moment de la trajectoire de vie cette ou ces rencontres se produisent et quels en sont les effets sur la trajectoire d'ensemble de la vie de ces femmes. Soulignons que le questionnement théorique sous-jacent au projet consiste à savoir dans quelle mesure la ou les ren-

contres avec les institutions de contrôle sociopénal renforcent, neutralisent ou encore atténuent le processus de marginalisation des femmes autochtones en milieu urbain. Par ailleurs, nous souhaitons comparer les trajectoires de vie des femmes autochtones rencontrées en entrevue afin de voir dans quelle mesure il est possible d'identifier une diversité dans les modalités de rencontres et dans la place et le rôle que ces institutions jouent dans la vie de ces femmes.

La reconstruction des récits de vie des femmes autochtones se fait dans le cadre d'entrevues semi-directives d'une durée de 1,5 à 2 heures chacune. Lors de ces rencontres, nous abordons différents thèmes susceptibles de rendre compte autant des rencontres avec les institutions de contrôle sociopénal (les circonstances, à quel moment, les effets et conséquences de telles rencontres, etc.), que de leurs démarches, les frontières et les difficultés éprouvées à travers de multiples dimensions de leur vie (par rapport à la police, au tribunal, à la prison, au pénitencier, aux ressources autochtones, au logement, à l'éducation, au travail et à la famille). Compte tenu de la singularité de l'approche des récits de vie (nécessitant au moins quatre rencontres par femme autochtone), nous avons rencontré sept femmes d'origine amérindienne et inuite. Le recrutement des répondantes est le fruit d'un travail de terrain et d'une étroite collaboration avec différents organismes et institutions en contact avec cette clientèle.

Les lecteurs intéressés à obtenir les résultats des travaux de recherche présentés dans cet article peuvent communiquer avec Renée Brassard au (514) 343-6111 (3674) ou par courriel à l'adresse suivante :

brass70@hotmail.com

Pour information supplémentaire sur ce projet de recherches, vous pouvez également consulter l'article sur l'enfermement des femmes autochtones récemment publié par

Renée Brassard et Mylène Jaccoud dans la revue *Criminologie*, 35 (2), p. 73-90.

#### **Bibliographie des ouvrages cités**

- Bonta, J. (1989). « Native Inmates : Institutional Response, Risks and needs ». *Revue canadienne de criminologie*, vol. 31 (1), p. 43-57.
- Brassard, R. & Jaccoud, M. (2002). « L'enfermement des femmes autochtones : une reconstruction d'objet ». *Criminologie*, 35 (2), p. 73-90.
- Commission Royale sur les peuples autochtones. (1996). *Par delà les divisions culturelles. Rapport sur les Autochtones et la justice pénale au Canada*.
- Gill, L. (1995). *De la réserve à la ville : Les Amérindiennes en milieu urbain au Québec*. Conseil du Statut de la femme. Canada.
- Jaccoud, M. (1992). « Les femmes autochtones et la justice pénale ». *Criminologie*, 25 (1), p. 65-85.
- Laing, A. (1967). *Indians and the Law*. Ottawa, Queen's Printer.
- La Prairie, C. (1990). « The Role of Sentencing in the Over-Representation of Aboriginal People in Correctional Institutions ». *Revue canadienne de criminologie*, 32 (23), p. 429-440.
- La Prairie, C. (1996). *Les services correctionnels pour autochtones*. Ottawa. Ministère du Solliciteur général du Canada.
- LaPrairie, C. (1997). « Reconstructing Theory : Explaining Aboriginal Over-Representation in the Criminal Justice System in Canada ». *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, vol. 30 (1), p. 39-54.
- McCaskill, D. (1981). *Patterns of Native Criminality and Corrections : a Longitudinal Analysis*. Ottawa : Ministry of Solicitor General.
- Schmeiser, D.H. (1974). *Délinquance chez les autochtones et la loi*. Commission de réforme du droit du Canada. Ottawa.
- Services correctionnels. (2000). *Les délinquants autochtones*. Service correctionnel du Canada. Ottawa, Canada.
- Zambrowsky-Cross, S. (1986). *Évaluation des besoins chez les femmes autochtones ayant ou risquant d'avoir des démêlés avec la justice dans la région de Montréal. Rapport pour spécialistes*.

## **Avis de recherche**

### **Réseau de bénévoles pour la grande région de Montréal**

La Société Elizabeth Fry du Québec, en collaboration avec le Service correctionnel du Canada, recherche des bénévoles, afin d'offrir aux femmes en libération conditionnelle de la grande région de Montréal, un programme de soutien communautaire par des citoyennes et des citoyens désireux d'offrir écoute et support à ces femmes.

Nous souhaitons mettre sur pied un réseau de bénévoles dont le mandat serait d'aider des femmes en libération conditionnelle et en processus de réinsertion sociale.

Le programme sera prioritairement offert aux femmes ayant un grand besoin d'aide à leur sortie de l'Établissement Joliette.

Il s'agit de jumeler des citoyennes et des citoyens à des libérées conditionnelles désireuses de recevoir aide et support de personnes bénévoles de la communauté.

Si le défi vous intéresse, nous vous demandons de communiquer avec Marie-Louise Deslisle au (514) 489-2116, poste 30.

# SOCIÉTÉ ELIZABETH FRY DU QUÉBEC

## Conseil d'administration

PRÉSIDENTE :

**M<sup>e</sup> Dominique Larochelle**  
Avocate, Aide juridique de Montréal

VICE-PRÉSIDENT :

**M<sup>e</sup> Robert Godin**  
Professeur, Université McGill

TRÉSORIER :

**Claude Laperrière**  
Directeur opération et transactions assistées  
Caisse populaire Desjardins de Saint-Michel  
Centre de service Notre-Dame-de-la-Merci

ADMINISTRATRICES, ADMINISTRATEURS :

**Pierre Gaston**  
**M<sup>e</sup> Lucie Joncas**  
**France Lapointe**  
**M<sup>e</sup> Isabelle Martin**  
**Mélissa Moisan**

## Équipe de direction

**Ruth Gagnon**  
Directrice générale  
**Christine Champagne**  
Directrice clinique

## Support administratif

**Josiane Luys**  
Adjointe administrative

## Équipe professionnelle

MAISON THÉRÈSE-CASGRAIN :

**Anne-Marie Côté**  
Conseillère clinique

**Anne-Lise Dubé**  
Conseillère clinique

**Sofia Nastasa**  
Conseillère clinique

**Karine Toussaint**  
Conseillère clinique

**Marie-Hélène Tremblay**  
Conseillère clinique

ENTRAIDE VOL À L'ÉTALAGE :

**Carmelle Plamondon**  
Agente de liaison

**Nathalie Thibodeau**  
Coordonnatrice

SERVICE JURIDIQUE :

**Marie-France Laforce**  
Avocate

PROGRAMMES EN PRISON :

**Liliane Aflalo**  
Option-Vie

**Amélie Bordeleau**  
Agente de programme

**Sylvie Chaput**  
Coordonnatrice

PROGRAMME DE SURVEILLANCE  
COMMUNAUTAIRE :

**Nathalie Bussières**  
Agente de surveillance

CENTRES ELIZABETH FRY EN RÉGION :

**Josée McCann**  
Centre de l'Outaouais, (819) 777-3669

**France Veillette**  
Centre de la Mauricie, (819) 386-8761

## FEMMES ET JUSTICE

Vol. 18 n°1  
Été 2003

Bulletin d'information de  
la Société Elizabeth Fry du Québec

Parution : deux fois par année

## Siège social de la rédaction :

5105, Chemin de la Côte Saint-Antoine  
Montréal, Québec, H4A 1N8  
Téléphone : (514) 489-2116  
Site Web : <http://www.elizabethfry.qc.ca>

Mise en pages :

**CONNIVENCE Infographie**

Impression :

**Imprimerie MAXIME inc.**

Reproduction permise en citant la source

Les articles signés n'engagent que  
l'opinion de leur auteur.



Dépôt légal  
4<sup>e</sup> trimestre 1985  
Bibliothèque nationale du Québec

## Moi, je m'abonne !

*Femmes et Justice* est publié deux fois par année. Pour s'abonner, devenir membre ou faire un don et recevoir *Femmes et Justice*, veuillez utiliser ce coupon.

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Étudiante ou étudiant, nom de l'institution fréquentée et domaine d'étude : \_\_\_\_\_

Je veux m'abonner :  20 \$

Je veux devenir membre :  25 \$

et/ou Ci-joint mon don au montant de : \_\_\_\_\_ \$

Libeller le chèque à l'ordre de :

**La Société Elizabeth Fry  
du Québec**

5105, Ch. de la Côte Saint-Antoine  
Montréal (Québec) H4A 1N8  
Tél.: (514) 489-2116